

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/03

Le VINGT ET UN janvier de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE

Absents : Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, Julie COLLANGE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 16 janvier 2025

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 janvier 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 21 janvier 2025 à 20h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Votants : 11 Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 0

Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le city-stade – année 2025

Madame le Maire expose le projet de construction d'un city-stade dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à **87 641,68 €**, correspondant aux devis et estimations présentées par :

Dépenses	devis	HT	TTC
Structure	Agorespace	66 424,00	79 708,80
Dalle	JH Construction	21 217,68	25 461,22
Total		87 641,68	105 170,02

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **la majorité** :

- **Adopte** le projet de construction d'un city-stade pour un montant de **87 641,68 €**
- **Autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de la DETR pour **8 764,17 €**, soit 10 % du montant total du projet HT et à signer tous les actes afférents à ce dossier

- **Arrête** le plan de financement suivant :
-

Poste de dépenses	fournisseur	HT	TTC	Financement	Taux %	Montant
Structure	Agorespace	66 424,00	79 708,80	Etat DETR	20,00%	17 528,34
Dalle	JH Construction	21 217,68	25 461,22	ANS	10,00%	8 764,17
				CAF	12,12%	10 625,00
				Département C031	30,00%	26 292,50
				Région	7,88%	6 903,34
				Autofinancement	20,00%	17 528,34
Total		87 641,68	105 170,02			87 641,68

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 21 janvier 2025.

Fait à Goyrans, le 21 janvier 2025

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans